

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 22 AVRIL 2013 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Melpa Kamateros

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 13-04-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 22 avril 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 13-04-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of april 22, 2013.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 4 et 3 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 6.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 mars 2013

RÉSOLUTION N° 13-04-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 mars 2013

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 mars 2013 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 mars 2013 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 13-04-02

Subject: Adoption of Minutes of March 18, 2013 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 18, 2013, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 18, 2013.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Rapport financier 2012
- .2 Rapport d'activités du trésorier - élections et référendums
- .3 Liste des achats
- .4 Liste des chèques
- .5 Liste des commandes - 03-05000
- .6 Liste des commandes - 03-25000
- .7 Rapport - ressources humaines
- .8 Permis et certificats
- .9 Correspondance

6. Désignation et rémunération du citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 13-04-03

Objet : Désignation et rémunération du citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De nommer, conformément au Règlement no 1314 sur le Comité consultatif d'urbanisme, Mme Diane Pemberton-Smith, membre du Comité consultatif d'urbanisme désigné sous le vocable « citoyen nommé », et recevant une rémunération de 125 \$ par réunion à laquelle elle assistera; et

RESOLUTION N° 13-04-03

Subject : Designation and Remuneration of the Appointed Citizen of the Planning Advisory Committee

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To designate, in accordance with the Planning Advisory Committee By-law No. 1314, Ms. Diane Pemberton-Smith, member of the Planning Advisory Committee called "appointed citizen", receiving a remuneration of \$125 per meeting attended; and

De mettre fin au mandat du « citoyen nommé », immédiatement avant la séance ordinaire du conseil du mois d'avril 2014.

To terminate the mandate of the "appointed citizen" immediately prior to the regular Council meeting of April 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Programmation des activités du CLD, de son budget et des attentes de Ville de Mont-Royal signifiées au CLD Les 3 Monts

RÉSOLUTION N° 13-04-04

RESOLUTION N° 13-04-04

Objet : Programmation des activités du CLD, de son budget et des attentes de Ville de Mont-Royal signifiées au CLD Les 3 Monts

Subject : CLD Les 3 Monts Program of Activities and Budget and Town of Mount Royal expectations to the CLD

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

De prendre acte des attentes signifiées préparées à l'intention du CLD Les 3 Monts pour son exercice 2013-2014;

To take act of the expectations to the CLD Les 3 Monts for the fiscal year 2013-2014;

De prendre acte de la programmation des activités et du budget du CLD Les 3 Monts tels que soumis;

To take of the CLD Les 3 Monts program of activities and budget as submitted;

De faire parvenir au CLD Les 3 Monts, à la direction du développement économique et urbain de la Ville de Montréal ainsi qu'au conseil d'agglomération de l'île de Montréal une note à l'effet que le Conseil de VMR a pris acte du dépôt de la programmation annuelle du CLD, du budget et des attentes signifiées.

To send to the CLD Les 3 Monts, to the "Direction du développement économique et urbain" of the City of Montréal and the agglomeration council of the Montreal Island a note that the Council has taken act of the program of activities, the budget and our expectations to the CLD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

RÉSOLUTION N° 13-04-05

RESOLUTION N° 13-04-05

Objet : Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Subject : Grant application - program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes"

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, pour l'année financière 2013;

To authorize the submission of a grant application to the ministère de la Culture et des Communications du Québec as part of the program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes" for the fiscal year 2013;

De mandater M. Denis Chouinard, chef de division – Bibliothèque, ou en son absence, M. Kevin Whitehall, directeur du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaires, pour compléter tous les documents relatifs à cette demande, notamment la convention de subvention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et de mandater Mme Ava Couch - directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Vente à l'encan

RÉSOLUTION N° 13-04-06

Objet : Vente à l'encan

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser le greffier à procéder à une vente à l'encan des biens municipaux désuets et des biens mis sur le carreau et détenus par la Ville pendant plus de soixante jours, cette vente devant être précédée d'un avis public afin de permettre aux personnes concernées de récupérer leurs biens avant la vente qui sera tenue le 25 mai 2013;

D'autoriser la donation des items qui ne seront pas vendus à des organismes sans but lucratif ou, à défaut, à des personnes pouvant récupérer ou recycler les items;

D'autoriser, en tout dernier lieu, la destruction des biens qui ne pourront être vendus ou donnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 13-04-07

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er mars au 31 mars 2013:

To authorize Mr. Denis Chouinard, Head of Division - Library or, in his absence, Mr. Kevin Whitehall, Director of the Recreation, Culture and Community Activities Department to complete all documents required for this application, including the grant agreement to be made with the ministère de la Culture et des Communications and to authorize Mrs. Ava Couch - Director General to sign the pertinent documents related to this request.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 13-04-06

Subject : Auction sale

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize the Town Clerk to proceed with an auction sale of the obsolete municipal equipment and abandoned items held by the Town for more than sixty days, a public notice will announce the sale and allow the rightful owners to recover their goods before the date of the sale which will be May 25, 2013;

To authorize the donation of any unsold goods to nonprofits organizations or, failing this, to any persons willing to reuse or recycle the articles;

To authorize, as last recourse, the destruction of the articles which will not have been sold or given away.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 13-04-07

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between March 1st and March 31th, 2013:

Salaires et avantages sociaux:	1 256 624 \$	Salaries and fringe benefits:	\$1,256,624
Fournisseurs:	812 006 \$	Suppliers:	\$812,006
Achat d'eau :	(176 063 \$)	Water purchase:	(\$176,063)
Frais de financement:	(142 760 \$)	Financing costs:	(\$142,760)
Remboursement en capital dette à long terme :	436 300 \$	Principal reimbursement - Long Term Debt :	\$436,300
Total des déboursés :	2 186 107 \$.	Total disbursements:	\$2,186,107.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Réhabilitation de conduites d'aqueduc par chemisage structural

RÉSOLUTION N° 13-04-08

RESOLUTION N° 13-04-08

Objet : Réhabilitation de conduites d'aqueduc par chemisage structural

Subject : Rehabilitation of water mains using structural cured-in-place piping

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser une dépense de 755 000 \$ (taxes incluses) en 2013 pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par chemisage structural, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$755,000 (taxes included) in 2013 for rehabilitation of water mains, which includes, as needed, all accessory costs;

D'octroyer à la compagnie SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. le contrat (C-2013-33) à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au prix total de 686 688,19 \$ (taxes incluses) pour les travaux à exécuter en 2013, conformément aux documents de soumission, sous réserve de l'approbation du MAMROT du règlement d'emprunt E-1304;

To award to SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. the contract (C-2013-33) to undertake these works, at the unit and lump sum prices submitted, for a total amount of \$686 688.19 (taxes included) for work to be executed in 2013, in accordance with the tendering documents, subject to the approval by the MAMROT of Loan by-law E-1304;

D'imputer ces dépenses comme suit :

To charge these expenditures as follows :

Provenance : Règlement d'emprunt E-1304
Règlement d'emprunt E-1205

Source : By-Law E-1304 By-Law E-1205

La subvention versée par le gouvernement dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 pour le paiement de ces investissements sera affectée à la réduction de l'emprunt.

The subsidy paid by the government under the TECQ 2010-2013 program for the payment of the investment will be used to reduce the loan.

Imputation :
Projet : 3 033 - Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'aqueduc
Compte budgétaire : 22-400-00-716

Appropriation:
Project: 3033 "Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'aqueduc"
Budget account: 22-400-00-716

Projet :
3 032 - Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'aqueduc
Compte budgétaire : 22-400-00-716

Project:
3032 "Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'aqueduc"
Budget account: 22-400-00-716

Contrat : 686 688,19 \$ (taxes incluses)
Crédits : 722 166,50 \$.

Contract: \$686,688.19 (taxes included)
Credits: \$722,166.50

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Remplacement des bornes d'incendie

RÉSOLUTION N° 13-04-09

RESOLUTION N° 13-04-09

Objet : Remplacement des bornes d'incendie

Subject : Replacement of fire hydrants

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser une dépense de 100 000 \$ (taxes incluses) pour les travaux de remplacement de bornes d'incendies, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expenditure of \$100,000 (taxes included) for the replacement of fire hydrants, including all incidental expenses, if applicable;

D'accorder à EXCAVA-TECH INC. le contrat (C-2013-03) à cette fin, aux prix unitaires soumis pour un montant total de 92 871,06 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

To award to EXCAVA-TECH INC. the contract (C-2013-03) to undertake these works, with the unit price submitted for the total amount of \$92,871.06 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

Les dépenses associées à ce contrat seront imputées comme suit, sous réserve de l'approbation par le MAMROT du règlement d'emprunt E-1304:

To charge the expenses related to this contract as follows conditional to the approval of the loan by-law E-1304:

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1304 Lorsque la dépense sera remboursée par le MAMROT dans le cadre du programme TECQ, elle sera appliquée sur le règlement d'emprunt

Source :
Loan by-Law E-1304 When this expenditure is reimbursed by the MAMROT under the TECQ program, it will be applied to the Loan by-Law

Imputation :
Projet : 3 003 - Programme de remplacement - bornes d'incendie
Compte budgétaire : 22-400-00-716

Appropriation:
Project: 3 003 - "Programme de remplacement - bornes d'incendie"
Budget Account: 22-400-00-716

Contrat : 92 871,06 \$ (taxes incluses)
Crédit : 95 651,23 \$.

Contract: \$92,871.06 (taxes included)
Credits: \$95,651.23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Entretien annuel des plans d'eau de la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 13-04-10

RESOLUTION N° 13-04-10

Objet : Entretien annuel des plans d'eau de la Ville de Mont-Royal

Subject : Annual maintenance of the outdoor pools in the Town of Mount Royal

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser une dépense de 36 000,97 \$ (taxes incluses) en 2013 pour l'ouverture, la fermeture, la fourniture et la livraison de produits chimiques et des appels de service des plans d'eau de la Ville de Mont-Royal pour l'année 2013, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ODYSSEE AQUATIQUE LTÉE, le contrat (SMI-2013-15) à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission soit au montant de 36 000,97 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat avec une option de renouvellement pour l'année 2014;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2013

Imputation :
02-742-02-529 - Piscine – entretien et réparation 23 354,87 \$ (taxes incluses)

02-742-00-648 - Piscine – pièces et accessoires 12 646,10 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expense for the amount of \$36,000.97 in 2013 for the opening, closing, supply and delivery of chemical products and service calls of the pool of the Town of Mount Royal municipal pools for 2013; and all accessory costs included;

To award to ODYSSEE AQUATIQUE LTÉE the contract (SMI-2013-15) to undertake these works, with the unit prices submitted, for the total amount of \$36,000.97 (taxes included), in accordance to the tendering documents prepared for this contract with a renewal option for 2014; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2013

Appropriation:
02-742-02-529 "Piscine – entretien et réparation" \$23,354.87 (taxes included)

02-742-00-648 "Piscine – pièces et accessoires" \$12,646.10 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Essouchement et réparation des pelouses

RÉSOLUTION N° 13-04-11

Objet : Essouchement et réparation des pelouses

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Melpa Kamateros, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 101 100 \$ en 2013 pour l'essouchement et la réparation des pelouses, selon les prix unitaires inscrits au bordereau des prix, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme soit à GROUPE DRM INC. (9443-2089 QUÉBEC INC.) le contrat (C-2013-26) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant de 91 805,23 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2013

RESOLUTION N° 13-04-11

Subject : Grubbing and repair of lawns

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Melpa Kamateros, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$101,100 in 2013 for the grubbing and repair of lawns, according to the unit prices listed in the schedule of prices, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest conforming tenderer GROUPE DRM INC. (9443-2089 QUÉBEC INC.) the contract (C-2013-26) to undertake these works with the unit prices submitted, for the amount of \$91,805.23 (taxes included), in accordance with the tendering documents; and

To charge this expenditure as follows:

Source:
Operating Budget 2013

Imputation :
02-762-00-458 Services extérieurs -
Essouchement 101 100 \$ (taxes incluses).

Appropriation:
02-762-00-458 "Services extérieurs -
Essouchement" \$101,100 (taxes included).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Fourniture, plantation et entretien des nouveaux arbres

RÉSOLUTION N° 13-04-12

Objet : Fourniture, plantation et entretien des nouveaux arbres

RESOLUTION N° 13-04-12

Subject : Supply, planting and maintenance of new trees

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Melpa Kamateros, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Melpa Kamateros, and resolved:

D'autoriser une dépense de 32 000 \$ en 2013 pour la fourniture, plantation et entretien de nouveaux arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$32,000 in 2013 for the supply, planting and maintenance of new trees, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. le contrat (C-2013-34) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 29 065,69 \$ (taxes incluses) pour l'année 2013, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

To award to PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. the contract (C-2013-34) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$29,065.69 (taxes included) for the year 2013, in accordance with the tendering documents; and

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follow:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2013

Source:
Operating Budget 2013

Imputation :
02-762-00-459 Services extérieurs-Plantation d'arbres 32 000\$.

Appropriation:
02-762-00-459 "Services extérieurs-Plantation d'arbres" \$32,000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Remplacement des poteaux de signalisation

RÉSOLUTION N° 13-04-13

Objet : Remplacement des poteaux de signalisation

RESOLUTION N° 13-04-13

Subject : Signposts replacement

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Melpa Kamateros, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Melpa Kamateros, and resolved:

D'autoriser une dépense de 19 978,74 \$ (taxes incluses) pour le remplacement des poteaux de signalisation, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$19,978.74 (taxes included) for the replacement of signposts, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à MÉTAL M-PACT INC. le contrat (C-2013-25) pour la fourniture de 162 tuyaux noirs d'une longueur de 10 pieds, au prix unitaire de 28,30 \$ (avant taxes), pour un total de 5 271,14 \$ (taxes incluses) conformément à la demande de soumission;

D'accorder à MONTAL INDUSTRIES le contrat (C-2013-25) pour la fourniture de 164 ancrages au prix unitaire de 78 \$ (avant taxes), pour un total de 14 707,60 \$ (taxes incluses) conformément à la demande de soumission;

D'autoriser l'emprunt d'une somme de 19 978,74 \$ au Fonds de roulement pour acquitter ces dépenses en immobilisations et de rembourser ce montant sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet : 1 143 - Remplacement des poteaux de signalisation
Poste budgétaire : 22-300-00-719

Contrat : 19 978,74 \$ (taxes incluses)
Crédits : 19 109,92 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to MÉTAL M-PACT INC. the contract (C-2013-25) for the supply of 162,10-foot long black pipes at the unit price of \$28.30 (before taxes), for a total amount of \$5,271.14 (taxes included), in accordance with the tendering request;

To award to MONTAL INDUSTRIES the contract (C-2013-25) for the supply of 164 anchors at the unit price of \$78 (before taxes), for a total amount of \$14,707.60 (taxes included), in accordance with the tendering request;

To authorize a loan of \$19,978.74 from the Working fund to cover this capital expenditure and refund this amount over a five (5) year period;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Working fund

Appropriation:
Project: 1 143 "Remplacement des poteaux de signalisation"
Budget account: 22-300-00-719

Contract: \$19,978.74 (taxes included)
Credits: \$19,109.92.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Renouvellement du contrat pour l'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage

RÉSOLUTION N° 13-04-14

Objet : Renouvellement du contrat pour l'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 48 000 \$ en 2013 pour les travaux d'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur pour les bâtisses municipales, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 27 000 \$ en 2014 pour les travaux d'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur pour les bâtisses municipales, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 13-04-14

Subject : Renewal of the contract for the Maintenance of ventilation-air conditioning systems and heating systems'

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$48,000 in 2013 to execute the contract for the maintenance of the ventilation-air conditioning systems, hot water and the steam heating systems for municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$27,000 in 2014 to execute the contract for the maintenance of ventilation-air conditioning systems, hot water and the steam heating systems for municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à OMNI VENTILATION INC. le renouvellement du contrat (C-2012-39) à cette fin aux prix forfaitaires et unitaires soumis, jusqu'à concurrence de 75 000 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres;

To award to OMNI VENTILATION INC. the contract (C-2012-39) renewal to undertake these works with the lump sum and unit prices submitted, up to the amount of \$75,000 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2013
(48 000 \$)

Source:
Operating Budget 2013
(\$48 000)

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014 (27 000 \$)
Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Source:
Operating Budget 2014 (\$27 000)
Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Imputation :
02-385-00-522
Entretien et réparations - Bâtiments et terrains.

Appropriation :
02-385-00-522
"Entretien et réparations - Bâtiments et terrains ".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Fourniture et livraison de une (1) camionnette châssis-cabine six (6) places

RÉSOLUTION N° 13-04-15

RESOLUTION N° 13-04-15

Objet : Fourniture et livraison de une (1) camionnette châssis-cabine six (6) places

Subject : Supply and delivery of one (1) light duty vehicle, six (6) seat chassis-cab

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser une dépense de 84 700 \$ (taxes incluses) dans le cadre du PTI pour la fourniture et la livraison de une (1) camionnette à benne basculante, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$84,700 (taxes included) within the PTI for the supply and delivery of one (1) light duty vehicle with dump body, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à FORTIER AUTO (MONTRÉAL) INC. le contrat (C-2013-28) à cette fin, au prix unitaire soumis de 83 358,02 \$, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

To award to FORTIER AUTO (MONTRÉAL) INC. the contract (C-2013-28) to undertake these works with the unit price submitted of \$83,358.02, in accordance with the tendering documents;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge these expenditures as follows:

Provenance :
Réserve financière véhicules lourds

Source :
Heavy vehicle financial reserve

Imputation :
Projet : 1 043 - Achat d'une camionnette
dompeur - Roues et cabine double no 646
Compte budgétaire : 22-300-00-742

Contrat : 83 358,02 \$ (taxes incluses)
Crédits : 81 016,58 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation:
Project: 1 043 "Achat d'une camionnette
dompeur - Roues et cabine double no 646"
Budget account: 22-300-00-742

Contract: \$83,358.02 (taxes included)
Credit: \$81,016.58.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Avenant au contrat conclu avec Vidéotron s.e.n.c relatif à l'installation et à l'utilisation d'un service internet fixe à la bibliothèque municipale

RÉSOLUTION N° 13-04-16

Objet : Avenant au contrat conclu avec Vidéotron s.e.n.c relatif à l'installation et à l'utilisation d'un service internet fixe à la bibliothèque municipale

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'approuver un avenant au contrat conclu avec Vidéotron s.e.n.c. pour l'installation et l'utilisation d'un service internet fixe à la bibliothèque municipale de façon à porter la durée du contrat de 42 à 60 mois;

D'autoriser une dépense mensuelle de 1 304,97 \$ (taxes comprises) pour une durée de 60 mois aux fins de l'installation et de l'utilisation d'un service internet fixe à la bibliothèque municipale;

D'autoriser M^{me} Tatiana Sragar, chef de division, Ressources informatiques et M^{me} Nathalie Rhéaume, trésorière et directrice des ressources matérielles, à signer l'avenant au contrat conclu avec Vidéotron s.e.n.c. à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 13-04-16

Subject : Amendment to the contract with Vidéotron s.e.n.c. concerning the installation and usage of a fixe internet service at the municipal library

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To approve an amendment to the contract with Vidéotron s.e.n.c. for the installation and usage of a fixed internet service at the municipal library so as to extend the contract period from 42 to 60 months;

To authorize a monthly expenditure of \$1,304.97 (taxes included) for a period of 60 months for the installation and usage of a fixed internet service at the municipal library;

To authorize Tatiana Sragar, Head of Division, Computer Resources and Nathalie Rhéaume, Treasurer and Director of Material Resources to sign the amendment to the contract with Vidéotron s.e.n.c. for this purpose.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Reconstruction de sections de trottoirs et de bordures

RÉSOLUTION N° 13-04-17

Objet : Reconstruction de sections de trottoirs et de bordures

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 334 548,80 \$ (taxes incluses) dans le cadre du PTI pour la reconstruction de sections de trottoirs et bordures sur différentes rues, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 13-04-17

Subject : Reconstruction of sections of sidewalks and curbs

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$334,548.80 (taxes included) within the PTI for the reconstruction of sidewalks and entranceways, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à PAVAGES A.T.G. INC., le contrat (C-2013-22) à cette fin, aux prix unitaires soumis, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'autoriser PAVAGES A.T.G. INC. d'exécuter des travaux supplémentaires de réparation de trottoirs, selon les prix unitaires soumis et à l'intérieur des budgets disponibles dans le budget d'opération pour les élargissements d'entrées charretières et les réparations pour les coupes de services publics, d'aqueduc et d'égout;

De facturer les citoyens au taux de 380 \$ le mètre linéaire de trottoirs reconstruits pour les travaux de reconstruction de sections de trottoir, telles que les entrées charretières, à leur demande;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance: Règlement d'emprunt E-1303

Imputation :
Projet : 2 063 - Reconstruction de trottoirs (programme annuel)
Compte budgétaire : 22-300-00-711

Contrat : 334 548,80 \$ (taxes incluses)
Crédits : 320 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award PAVAGES A.T.G. INC., the contract (C-2013-22) to undertake these works with the unit prices submitted, in accordance with the tendering documents;

To authorize PAVAGES A.T.G. INC. to carry out additional sidewalk repair work for the unit prices submitted and within the allowable budgets of the operating budget, for the widening of driveway ramps, and public utility and sewers and water cut repairs.

To bill the residents \$380 per linear meter of reconstructed sidewalks for the reconstruction of sidewalk sections, such as ramps, upon their request; and

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan by-law E-1303

Appropriation :
Project: 2 063 "Reconstruction de trottoirs (programme annuel)"
Budget account: 22-300-00-711

Contract: \$334,548.80 (taxes included)
Credits: \$320,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Reconstruction du chemin Rockland (phase IV)

RÉSOLUTION N° 13-04-18

Objet : Reconstruction du chemin Rockland (phase IV)

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 1 100 000 \$ (taxes incluses) pour la reconstruction du chemin Rockland (phase IV), le cas échéant;

D'accorder à la compagnie LOUISBOURG SBC S.E.C. le contrat (C-2013-23) à cette fin, aux prix unitaires soumis, totalisant 966 397,07 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Règlement d'emprunt E-1201

RESOLUTION N° 13-04-18

Subject : Reconstruction of Rockland Road (phase IV)

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$1,100,000 (taxes included) for the reconstruction of Rockland (Phase IV) road as needed;

To award to LOUISBOURG SBC S.E.C. the contract (C-2013-23) to undertake these works, at the unit prices submitted, for a total of \$966,397.07 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Loan by-law E-1201

Imputation:
Projet : 2 102 - Reconstruction chemin Rockland
-Phase I à V
Compte budgétaire : 22-300-00-711

Contrat: 1 100 000 \$ (taxes incluses)
Crédit: 1 052 163,39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation:
Project : 2 102 "Reconstruction chemin
Rockland - Phase I à V"
Budget account: 22-300-00-711

Contract: \$1,100,000 (taxes included)
Credit: \$1,052,163.39.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme

RÉSOLUTION N° 13-04-19

Objet : Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De prendre acte, conformément aux règlements No 1314 et 1317, du procès-verbal des réunions du 22 mars 2013 et du 5 avril 2013 du Comité Consultatif d'Urbanisme;

D'approuver les plans suivants:

Date de la réunion : 22 mars 2013
Plans N°: 1 à 5; 7 à 12; 14; 16;

Date de la réunion : 5 avril 2013
Plans N°: 1 à 12; 14 à 16;

Date de la réunion : 19 avril 2013
Plans N°: 1, 3, 5, 7 à 14, 17 et 18;

et

De refuser les plans suivants:

Plan N° 2 - 131, Wicksteed
Doit respecter les finitions de colombage de bois ou fibre ciment en 6 pouces tel qu' approuvées à l'origine;

Plan N° 16 - 180, Beverley
La rénovation doit s'inspirer des plans originaux de la maison (inspiration prairie). Des panneaux décoratifs ne servent pas à cacher une mauvaise finition;

D'accepter les plans suivants:

Plan N° 4 - 95, Trenton
Construction d'un nouveau bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 13-04-19

Subject : Planning Advisory Committee Minutes

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To receive, in accordance with by-laws N.1314 and N.1317, the minutes of March 22, 2013 and April 5, 2013 meetings of the Planning Advisory Committee;

To approve the following plans:

Date of meeting: March 22, 2013
Plans: 1 to 5; 7 to 12; 14; 16;

Date of meeting: April 5, 2013
Plans: 1 to 12; 14 to 16;

Date of meeting: April 19, 2013
Plans: 1, 3, 5, 7 à 14, 17 and 18;

and

To refuse the following plans

Plan N° 2: 131 Wicksteed
Must respect the 6 inch timbering or fiber cement finishing as originally approved;

Plan N° 16: 180 Beverley
The renovation must be based on the original plans of the house (Prairie inspired). Decorative panels should not be used to hide a poor finish;

To accept the following plans:

Plan N° 4 - 95, Trenton
Construction of a new building.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 147, avenue Vivian

RÉSOLUTION N° 13-04-20

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 147, avenue Vivian

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 147, avenue Vivian, lot 1 682 898, a présenté une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment sur un terrain qui ne respecte pas la taille minimum requise ;

ATTENDU QUE conformément au Règlement n° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 22 mars 2013, le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la dérogation mineure légaliserait, conformément au Règlement no 1312 sur les dérogations mineures, la largeur d'une partie du lot à 14,63 mètres contrairement aux normes réglementaires qui prévoient une largeur minimale de lot de 15 mètres;

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'accepter, conformément au Règlement n° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser la largeur d'une partie du lot à 14,63 mètres contrairement aux normes réglementaires qui prévoient une largeur minimale de lot de 15 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 13-04-20

Subject : Minor Variance for the property located at 147 Vivian Avenue

WHEREAS the owner of the immovable property located at 147 Vivian Avenue, being lot 1 682 898, has submitted an application for a minor variance to allow the construction of a building on a lot that does not respect the minimum lot size required;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on March 22, 2013, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

WHEREAS the minor variance would legalize, in accordance with By-law No. 1312 on minor variances, a frontage of 14.63 meters contrary to the regulatory standards, which provide for minimum lot frontage of 15 meters;

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To accept, under Minor Variance By-law No. 1312, to legalize a frontage of 14.63 meters contrary to the regulatory standards, which provide for minimum lot frontage of 15 meters.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 403, avenue Devon

RÉSOLUTION N° 13-04-21

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 403, avenue Devon

ATTENDU QUE le permis n ° 2012-0555 a été émis en septembre 2012 pour l'installation d'une piscine et d'une clôture sur la propriété située au 403, avenue Devon, lot 1 680 251;

ATTENDU QUE ce permis permettrait l'installation de la clôture sur la ligne de propriété contrairement aux normes réglementaires qui prévoient que la clôture ne peut être installée en cour avant;

RESOLUTION N° 13-04-21

Subject : Minor Variance for the property located at 403 Devon Avenue

WHEREAS a permit N°2012-0555 was issued in September 2012 for the installation of a pool and a fence on the property located at 403 Devon Avenue, lot 1 680 251;

WHEREAS this permit allowed the installation of the fence on the property line contrary to the regulatory standards which do not allow the installation of a fence in the front yard;

ATTENDU QUE la dérogation mineure légaliserait, conformément au Règlement no 1312 sur les dérogations mineures, l'installation d'une clôture sur la ligne de propriété de la façade située sur l'avenue Devon;

ATTENDU QUE conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 22 mars 2013, le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'accepter, de légaliser, conformément au Règlement no 1312 sur les dérogations mineures, l'installation d'une clôture sur la ligne de propriété de la façade située sur l'avenue Devon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS minor variance would legalize, in accordance with Minor Variance By-law No. 1312, the installation of a fence on the property line on the Devon Avenue façade;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on March 22, 2013, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To legalize, in accordance with By-law No. 1312, the installation of a fence on the property line on the Devon Avenue façade.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Adoption du premier Projet de Règlement no 1430 relatif aux usages conditionnels

RÉSOLUTION N° 13-04-22

Objet : Adoption du premier Projet de Règlement no 1430 relatif aux usages conditionnels

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le projet de 1430 relatif aux usages conditionnel a été précédé d'un avis de motion donné le 25 février 2013;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le premier Projet de règlement n° 1430 relatif aux usages conditionnels;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au Projet de règlement n° 1430 relatif aux usages conditionnels, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 6 mai 2013 à 19 h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 13-04-22

Subject : Adoption of first Draft By-law No. 1430 relating to conditional uses

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1430 relating to conditional uses was preceded by a notice of motion given on February 25, 2013;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1430 relating to conditional uses;

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft By-Law No. 1430 relating to conditional uses. its content and the consequences of its adoption on May 6 at 19:00, being at least seven (7) days following publication of the required public notice.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Adoption du premier Projet de règlement no 1310-161 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes de télécommunication et bâti d'antennes

RÉSOLUTION N° 13-04-23

Objet : Adoption du premier Projet de règlement no 1310-161 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes de télécommunication et bâti d'antennes

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), le Projet de règlement no 1310-161 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes de télécommunication et bâti d'antennes a été précédé d'un avis de motion donné le 17 décembre 2012;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le premier Projet de règlement n° 1310-161 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes de télécommunication et bâti d'antennes;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au Projet de règlement n° 1310-161 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes de télécommunication et bâti d'antennes, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 6 mai 2013 à 19 h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 13-04-23

Subject : Notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1310-161 to amend Zoning By-law No.1310 with Respect to Telecommunication Antennas and Built Antennas

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), the Draft By-law No. 1310-161 to amend Zoning By-law No.1310 with Respect to Telecommunication Antennas and Built Antennas, was preceded by a notice of motion given on December 17, 2012;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1310-161 to amend Zoning By-law No.1310 with Respect to Telecommunication Antennas and Built Antennas;

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft By-Law No. 1310-161 to amend Zoning By-law No.1310 with Respect to Telecommunication Antennas and Built Antennas, its content and the consequences of its adoption on May 6 at 19:00, being at least seven (7) days following publication of the required public notice.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Adoption du Règlement no 1310-163 modifiant le Règlement de zonage no 1310 en ce qui a trait aux constructions complémentaires

RÉSOLUTION N° 13-04-24

Objet : Adoption du Règlement no 1310-163 modifiant le Règlement de zonage no 1310 en ce qui a trait aux constructions complémentaires

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1310-163 modifiant le Règlement de zonage no 1310 en ce qui a trait aux constructions complémentaires a été précédé d'un avis de motion donné le 25 février 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RESOLUTION N° 13-04-24

Subject : Adoption of By-law No. 1310-163 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to complementary uses

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1310-163 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to complementary uses was preceded by a notice of motion given on February 25, 2013.;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1310-163 modifiant le Règlement de zonage no 1310 en ce qui a trait aux constructions complémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 28. Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement N° 1310-164 modifiant le Règlement de zonage N° 1310 par l'agrandissement de la zone C-203 à même une partie des zones C-201 et H-701, par la création des zones C-203-A et C-203-B et l'établissement des spécifications de ces nouvelles zones**

RÉSOLUTION N° 13-04-25

Objet : Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement N° 1310-164 modifiant le Règlement de zonage N° 1310 par l'agrandissement de la zone C-203 à même une partie des zones C-201 et H-701, par la création des zones C-203-A et C-203-B et l'établissement des spécifications de ces nouvelles zones

1. Avis de motion

La conseillère Melpa Kamateros donne avis de motion que le Projet de règlement N° 1310-164 modifiant le Règlement de zonage N° 1310 par l'agrandissement de la zone C-203 à même une partie des zones C-201 et H-701, par la création des zones C-203-A et C-203-B et l'établissement des spécifications de ces nouvelles zones sera présenté pour adoption à une séance subséquente;

2. Adoption du premier projet de règlement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), le Projet de règlement N° 1310-164 modifiant le Règlement de zonage N° 1310 par l'agrandissement de la zone C-203 à même une partie des zones C-201 et H-701, par la création des zones C-203-A et C-203-B et l'établissement des spécifications de ces nouvelles zones a été précédé d'un avis de motion donné le 22 avril 2013;

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le premier Projet de règlement N° 1310-164 modifiant le Règlement de zonage N° 1310 par l'agrandissement de la zone C-203 à même une partie des zones C-201 et H-701, par la création des zones C-203-A et C-203-B et l'établissement des spécifications de ces nouvelles zones;

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No.1310-163 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to complementary uses.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 13-04-25

Subject : Notice of motion and adoption of first Draft By-law no. 1310-164 to amend zoning by-law No. 1310 by enlarging zone C-203 out of part of zones C-201 and H-701, by creating zones C-203-A and C-203-B and defining the specifications these new zones

1. Notice of motion

Councillor Melpa Kamateros gives notice of motion that Draft By-law No. 1310-164 to amend zoning by-law No. 1310 by enlarging zone C-203 out of part of zones C-201 and H-701, by creating zones C-203-A and C-203-B and defining the specifications these new zones will be presented for adoption at a future Council meeting;

2. Adoption of first Draft By-law

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), the draft By-law No. 1310-164 to amend zoning by-law No. 1310 by enlarging zone C-203 out of part of zones C-201 and H-701, by creating zones C-203-A and C-203-B and defining the specifications these new zones was preceded by a notice of motion given on April 22, 2013;

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1310-164 to amend zoning by-law No. 1310 by enlarging zone C-203 out of part of zones C-201 and H-701, by creating zones C-203-A and C-203-B and defining the specifications of these new zones;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 6 mai 2013, à 19 h soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding this draft by-law, its content and the consequences of its adoption on May 6, 2013, at 19:00 being at least seven (7) days following publication of the required public notice.

CARRIED UNANIMOUSLY

- 29. Adoption du second Projet de règlement no 1310-165 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux marges de recul latérales pour les bâtiments d'un étage sur le boulevard Graham entre l'avenue Algonquin et le chemin Saint-Clare**

RÉSOLUTION N° 13-04-26

Objet : Adoption du second Projet de règlement no 1310-165 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux marges de recul latérales pour les bâtiments d'un étage sur le boulevard Graham entre l'avenue Algonquin et le chemin Saint-Clare

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le second Projet de règlement n° 1310-165 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux marges de recul latérales pour les bâtiments d'un étage sur le boulevard Graham entre l'avenue Algonquin et le chemin Saint-Clare.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 13-04-26

Subject : Adoption of second Draft By-law No. 1310-165 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the side setbacks of one-storey buildings located on Graham Boulevard between Algonquin Avenue and Saint-Clare Road

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19.1), the second Draft By-law No. 1310-165 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the side setbacks of one-storey buildings located on Graham Boulevard between Algonquin Avenue and Saint-Clare Road.

CARRIED UNANIMOUSLY

- 30. Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1310-166 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui à l'aménagement des espaces libres relativement au triangle de visibilité**

RÉSOLUTION N° 13-04-27

Objet : Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1310-166 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui à l'aménagement des espaces libres relativement au triangle de visibilité

1. Avis de motion

La conseillère Melpa Kamateros donne avis de motion que le Projet de règlement no 1310-166 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui à l'aménagement des espaces libres relativement au triangle de visibilité sera présenté pour adoption à une séance subséquente;

RESOLUTION N° 13-04-27

Subject : Notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1310-166 to amend Zoning By-law No. 1310 regarding the vacant spaces with respect to the visibility triangle

1. Notice of motion

Councillor Melpa Kamateros gives notice of motion that Draft By-law No. 1310-166 to amend Zoning By-law No. 1310 regarding the vacant spaces with respect to the visibility triangle will be presented for adoption at a future Council meeting;

2. Adoption du premier projet de règlement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), le Projet de règlement no 1310-166 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui à l'aménagement des espaces libres relativement au triangle de visibilité a été précédé d'un avis de motion donné le 22 avril 2013;

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le premier Projet de règlement no 1310-166 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui à l'aménagement des espaces libres relativement au triangle de visibilité ;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au Projet de règlement no 1310-166 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui à l'aménagement des espaces libres relativement au triangle de visibilité, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 6 mai, 2013, à 19 h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 31. Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement n° 1310-167 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701**

RÉSOLUTION N° 13-04-28

Objet : Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement n° 1310-167 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701

1. Avis de motion

La conseillère Melpa Kamateros donne avis de motion que le Projet de règlement n° 1310-167 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701 sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption of first Draft By-law

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), the draft By-law No. 1310-166 to amend zoning by-law No. 1310 regarding the vacant spaces with respect to the visibility triangle was preceded by a notice of motion given on April 22, 2013;

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1310-166 to amend Zoning By-law No. 1310 regarding the vacant spaces with respect to the visibility triangle;

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft By-Law No. 1310-166 to amend Zoning By-law No. 1310 regarding the vacant spaces with respect to the visibility triangle, its content and the consequences of its adoption on May 6, 2013, at 19:00, being at least seven (7) days following publication of the required public notice.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 13-04-28

Subject : Notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1310-167 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the height, number of storeys and area ratios permitted in zone H-701

1. Notice of motion

Councillor Melpa Kamateros gives notice of motion that Draft By-law No. 1310-167 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the height, number of storeys and area ratios permitted in zone H-701 will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption du premier projet de règlement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), le Projet de règlement n° 1310-167 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701 a été précédé d'un avis de motion donné le 22 avril 2013;

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le premier Projet de règlement n° 1310-167 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au Projet de règlement n° 1310-167 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 6 mai 2013, 19 h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 32. Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement n° 1317-13 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1317 par la création des objectifs et critères s'appliquant aux zones C-203-A, C-203-B et H-701 (côte nord de l'avenue Plymouth)**

RÉSOLUTION N° 13-04-29

Objet : Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement n° 1317-13 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1317 par la création des objectifs et critères s'appliquant aux zones C-203-A, C-203-B et H-701 (côte nord de l'avenue Plymouth)

1. Avis de motion

La conseillère Melpa Kamateros donne avis de motion que le Projet de règlement n° 1317-13 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1317 par la création des objectifs et critères s'appliquant aux zones C-203-A, C-203-B et H-701 (côte nord de l'avenue Plymouth) sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption of first Draft By-law

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), the draft By-law No. 1310-167 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the height, number of storeys and area ratios permitted in zone H-701 was preceded by a notice of motion given on April 22, 2013;

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1310-167 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the height, number of storeys and area ratios permitted in zone H-701.

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft By-Law No. 1310-167 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the height, number of storeys and area ratios permitted in zone H-701, its content and the consequences of its adoption on May 6, 2013, at 19:00, being at least seven (7) days following publication of the required public notice.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 13-04-29

Subject : Notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1317-13 to amend site planning and architectural integration By-law No. 1317 with respect to establishing the objectives and criteria applying to zones C-203-A, C-203-B and H-701 (north side of Plymouth Avenue)

1. Notice of motion

Councillor Melpa Kamateros gives notice of motion that Draft By-law No. 1317-13 to amend site planning and architectural integration By-law No. 1317 with respect to establishing the objectives and criteria applying to zones C-203-A, C-203-B and H-701 (north side of Plymouth Avenue) will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption du premier projet de règlement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), le Projet de règlement n° 1317-13 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1317 par la création des objectifs et critères s'appliquant aux zones C-203-A, C-203-B et H-701 (côte nord de l'avenue Plymouth) a été précédé d'un avis de motion donné le 22 avril 2013;

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le premier Projet de règlement n° 1317-13 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1317 par la création des objectifs et critères s'appliquant aux zones C-203-A, C-203-B et H-701 (côte nord de l'avenue Plymouth);

DE tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au Projet de règlement n° 1317-13 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1317 par la création des objectifs et critères s'appliquant aux zones C-203-A, C-203-B et H-701 (côte nord de l'avenue Plymouth), à son contenu et aux conséquences de son adoption le 6 mai 2013, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33. Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1313-4 modifiant le Règlement de lotissement n° 1313 en ce qui a trait aux projets de redéveloppement

RÉSOLUTION N° 13-04-30

Objet : Avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1313-4 modifiant le Règlement de lotissement n° 1313 en ce qui a trait aux projets de redéveloppement

1. Avis de motion

La conseillère Melpa Kamateros donne avis de motion que le projet de Règlement no 1313-4 modifiant le règlement de lotissement no 1313 en ce qui a trait aux projets de redéveloppement sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption of first Draft By-law

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), the draft By-law No. 1317-13 to amend site planning and architectural integration By-law N. 1317 with respect to establishing the objectives and criteria applying to zones C-203-A, C-203-B and H-701 (north side of Plymouth Avenue) was preceded by a notice of motion given on April 22, 2013;

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1317-13 to amend site planning and architectural integration By-law No. 1317 with respect to establishing the objectives and criteria applying to zones C-203-A, C-203-B and H-701 (north side of Plymouth Avenue).

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft By-law No. 1317-13 to amend site planning and architectural integration By-law o. 1317 with respect to establishing the objectives and criteria applying to zones C-203-A, C-203-B and H-701 (north side of Plymouth Avenue), its content and the consequences of its adoption on May 6, 2013, being at least seven (7) days following publication of the required public notice.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 13-04-30

Subject : Notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1313-4 to amend Subdivision By-law No. 1313 with respect to redevelopment plans

1. Notice of motion

Councillor Melpa Kamateros gives notice of motion that Draft By-law No. 1313-4 to amend Subdivision By-law No. 1313 with respect to redevelopment plans will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption du premier projet de règlement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), le projet de Règlement no 1313-4 modifiant le règlement de lotissement no 1313 en ce qui a trait aux projets de redéveloppement a été précédé d'un avis de motion donné le 22 avril 2013;

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le premier Projet de règlement no 1313-4 modifiant le règlement de lotissement no 1313 en ce qui a trait aux projets de redéveloppement;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 6 mai 2013, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption of first Draft By-law

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), the Draft By-law No. 1313-4 to amend Subdivision By-law No. 1313 with respect to redevelopment plans draft was preceded by a notice of motion given on April 22 2013;

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1313-4 to amend Subdivision By-law No. 1313 with respect to redevelopment plans;

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding this Draft By-Law, its content and the consequences of its adoption on May 6, 2013, being at least seven (7) days following publication of the required public notice.

CARRIED UNANIMOUSLY

34. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

35. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 13-04-31

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 25 avril 2013 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

RESOLUTION N° 13-04-31

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the April 25, 2013 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 25 avril 2013 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séances en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the April 25, 2013 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at these meetings based on the information provided during these meetings and in the best interests of the Town of Mount Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

36. Affaires diverses

Joseph Daoura: Collecte de sang, mardi le 14 mai 2013, de 13 h 30 à 20 h. 150^e anniversaire du SIM le 11 mai 2013 à la caserne 74.

Erin Kennedy: Quartier Design Royalmount.

Melpa Kamateros: Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, mardi le 23 avril 2013.

Minh-Diem Le Thi: Community garage sale on Saturday, May 25, 2013 at the Arena. Annual auction on Saturday, May 25, 2013 at the municipal garage (180 Clyde Road). Family Bicycle Tour on Sunday, May 26, 2013, from 9:00 to 12:00.

Daniel Robert: Ré-ouverture de la bibliothèque le 17 avril 2013. Collecte de branches d'arbres et d'arbustes du 1^{er} avril au 30 septembre 2013, les jeudis (sur demande). Collecte des résidus de jardin du 10 avril au 13 novembre 2013, les mercredis.

John Miller: Earth Day on Monday, April 22, 2013. 2^e versement des taxes foncières exigible jeudi le 23 mai 2013.

37. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 8 et 18 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 18.

38. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 13-04-32

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 13-04-32

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 20:18.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy